



**Compte – rendu du Comité Syndical du 20 septembre 2021  
à 18 heures 30  
Salle du centre de loisirs de Varilhes**

**Délégués** : Michel AUDINOS, Denis BELARD, Daniel BESNARD, Philippe FABRY, Joël CAZAJUS, André PECHIN, Monique DUPRAT, Béatrix GIRAULT, Monique GONZALES, Christian MAZAS, Régis GRANGE, Marc MIRANI, Jean-Louis REMY, Régis ALESINA Jean-Louis FUGAIRON, Olivier HILAIRE, Jean-Jacques MARFAING, René PACHER Henri BENABENT, Yves DELRIEU, Yannick JOUSSEAUME, Jean-Claude SERRES, André DUPUY, Martine LE LOSTEC, Serge GARCIA, Michel MOREREAU, Patrick MASSAT, Jean-Emmanuel PEREIRA, Bernard DEFFARGES et Germain FLORES.

**Absent** : Jérôme CROUZIL.

**Absent(es) excusé(es) n'étant pas remplacés par un suppléant** : Alain GARNIER, Denis MIRAGLIAS, Pascal TATIBOUET, Yves MARCEROU, Monique DUPRE GODFREY, Alain MARFAING, Alexandre BERMAND, Daniel GERAUD, Didier BLANCO, Cécile POUCHELON, René ROQUES et Mathieu VIDOTTO.

**Absent excusé étant remplacé par un suppléant** : Michel SABATIER

**Assistants à la séance sans participation au débat ni au vote** :

Mesdames Karine ORUS-DULAC, Directrice du SYMAR-Val d'Ariège, Marie BERTHELOT, Directrice adjointe, Sabine AMARDEILH, Gestionnaire RH et Guillaume NUTI, chargé de mission « inondations ».

Secrétaire de séance : M. Olivier HILAIRE.

**Ordre du jour** :

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021**
2. **Ressources humaines**
3. **Projet de regroupement de l'équipe basée actuellement à Varilhes et Arignac dans un lieu unique**
4. **Prévention des inondations**
5. **Décisions du bureau syndical**
6. **Questions diverses.**

**ALLOCUTION DU PRESIDENT**

Monsieur Michel AUDINOS commence la séance en souhaitant à toutes et à tous la bienvenue pour cette séance du comité syndical du SYMAR - Val d'Ariège. Il remercie les vingt neuf délégués présents, de toute leur disponibilité, et en nommant ceux qui se sont excusés et qui ne pouvaient pas se trouver ici ce soir.

Monsieur Michel AUDINOS annonce l'ordre du jour.

## 1 – Adoption du procès-verbal du comité syndical du 21 juin 2021

### **Délibération N°1 : Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021.**

Monsieur Michel AUDINOS propose :

- d'adopter le compte-rendu de séance du Comité Syndical du 21 juin 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## 2 – Ressources humaines

Monsieur Michel AUDINOS annonce qu'à quelques jours d'intervalle, nous avons été informés du départ de notre directrice Karine ORUS DULAC et de Stéphanie ORUS, en charge, à temps partiel (14h hebdomadaire) de la partie comptabilité (le 13 août pour Karine et le 30 août pour Stéphanie). Ces départs s'effectuent de la meilleure des manières, dans la compréhension des volontés légitimes qui se manifestent ici d'évolution de carrière.

Leur départ de notre syndicat (Madame Karine ORUS DULAC au 1<sup>er</sup> novembre et Madame Stéphanie ORUS au 31 décembre) est bien sûr délicat à gérer, par rapport aux compétences qu'elles exerçaient et cela entraînera de prochains choix politiques de recrutement à mettre en perspective avec une éventuelle refonte de l'organigramme.

Monsieur AUDINOS demande à Madame Karine ORUS DULAC de prendre la parole.

Madame Karine ORUS DULAC : « J'en profite que vous soyez tous réunis ce soir. C'est émouvant pour moi car j'ai contribué largement à la création de la structure en 1998. J'ai été recrutée dans le cadre des contrats emploi jeunes. J'avais pour mission à l'époque de créer le syndicat en un an et j'y suis parvenue le 26/12/1998. Le syndicat se dénommait le SMAHVAV et puis, au fur et à mesure des adhésions et des changements, le syndicat est devenu le SYMAR Val d'Ariège. Entre temps, j'ai passé les concours de la fonction publique territoriale et je suis maintenant ingénieur principal. Je pars au Conseil Départemental de l'Ariège, à la direction de l'aménagement et de l'environnement, je serai chargée de l'expertise de l'eau et de l'animation du SAGE BVPA et du grand cycle de l'eau. Je serai en contact, notamment, avec Monsieur Daniel Besnard, qui est le représentant pour le syndicat au SAGE BVPA. Je vais m'occuper du SAGE du bassin versant des Pyrénées ariégeoises. Je vais donc voir aussi les collègues du département 31 et du 11 et je reverrai sûrement certains d'entre vous. Je vous remercie à toutes et à tous pour toutes ces années passées ensemble. Je sais qu'il y a des nouveaux élus mais il y a aussi des anciens qui sont là depuis quasiment le début. C'est une évolution pour moi. Je vais rejoindre une collectivité plus importante. J'ai fait ce choix pour mon évolution professionnelle et pour ma carrière aussi. Je vous remercie encore. »

Monsieur Michel AUDINOS indique que c'est notre directrice adjointe Marie BERTHELOT qui assurera l'intérim. On verra par la suite comment on peut se projeter dans l'avenir. Cela fera l'objet de nos prochains débats. Monsieur Guillaume NUTI quittera également le syndicat à la fin de son CDD de 3 ans, soit le 28 juillet 2022. Il souhaite se lancer dans l'élevage de bovins pour avoir un produit final qui est le fromage. Nous lui souhaitons donc une bonne continuation dans cette voie.

Enfin, Madame Emmanuelle REY, chargée de communication, qui vient de passer sa thèse cet après-midi dans le cadre de son contrat d'apprentissage, quitte également le syndicat pour rejoindre l'Agence de Développement Touristique de l'Ariège. Nous avons partagés avec d'autres syndicats de rivière pour voir si une mutualisation de son poste de chargée de communication pouvait être mutualisé mais cela n'a pas fonctionné. Nous souhaitons tout le meilleur à Madame Emmanuelle REY dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur Hugo PINGRET qui était déjà présent dans notre structure arrive au terme de son contrat en CDD de 3 mois. Il a accepté de voir son contrat prolongé jusqu'au début mai 2022. A côté de Monsieur Guillaume NUTI, chargé de mission « inondations », il poursuivra le travail sur le Programme d'Etudes Préalables au PAPI

Enfin, Monsieur Tristan GUIDICE, arrivé au syndicat à la fin du mois d'août, pour son contrat d'apprentissage d'un an assurera des missions techniques d'appui aux Appels à Projet ZEC et ZH et aidera

aussi à la rédaction des fiches actions du prochain PPG (Plan Pluriannuel de Gestion) qui sera soumis à DIG (Déclaration d'Intérêt Générale) l'année prochaine. »

### 3- Projet de regroupement de l'équipe basée actuellement à Varilhes et Arignac dans un lieu unique

Monsieur Michel AUDINOS rappelle aux membres de l'Assemblée que nous avons déjà débattu de la pertinence de regrouper dans un lieu unique les bureaux de Varilhes et ceux d'Arignac. Nous avons alors validé l'acquisition d'un terrain sur la zone artisanale de Joulieu et nous rejoignons en cela la volonté exprimée de Monsieur Gérard GALY, Président sortant du Syndicat. Mais nous avons appris par la suite qu'une modification du PLU de Saint-Jean de Verges devait être entreprise pour que notre projet de construction puisse intégrer au mieux cette parcelle. Les délais déjà conséquents en terme de construction viendraient être encore impactés par cette révision de PLU. D'où une nouvelle orientation. Pourquoi ne pas également se projeter sur des locaux existants pour mener à bien notre projet ?

Aujourd'hui une opportunité se présente à nous. Une propriété, constituée d'une maison d'habitation des années 1965, d'environ 270 m<sup>2</sup>, sur une parcelle de 6200 m<sup>2</sup>, à la vente à Foix, à proximité immédiate de la quatre voies. Au prix de 355 000 €, soit environ 380 000 € avec les frais d'acquisition.

Monsieur Michel AUDINOS montre l'emplacement exact de la maison aux délégués. Il y a également deux garages indépendants sur la parcelle.

Des travaux de remise aux normes sont à prévoir : isolation, ouvrants, électricité, système de chauffage, peinture, normes handicapés... etc. La toiture a moins de 10 ans. Dans le PLU, cette bâtisse est dans la zone U3a, zone uniquement réservée à l'habitation mais le PLU est en cours de révision à Foix et permettra l'installation de bureaux à cet endroit là

Sur le PLU, Madame Monique GONZALES précise : « C'est passé en conseil municipal à Foix. L'enquête publique est ouverte. C'est une opportunité car on a une politique de ne pas étendre les zones constructibles, mais de préserver les zones naturelles. Cette zone va se développer. Pour les salariés, il y a la possibilité de se garer facilement et gratuitement. C'est une zone à restaurants. Compte tenu de la superficie, je pense que c'est une opportunité. »

Monsieur André PECHIN : « Et par rapport à l'accessibilité et la prise en compte des performances énergétiques »,

Monsieur Michel AUDINOS : « les normes PMR seront naturellement prises en compte tout comme la recherche des meilleures performances énergétiques ? »

Monsieur Philippe FABRY part à 19h18.

Monsieur Michel AUDINOS : « cet emplacement apparait également comme très pertinent par rapport aux domiciles des salariés ».

Monsieur Henri BENABENT : « Par rapport aux travaux, ce bâtiment est habitable. Dans une démarche de performance thermique, on va essayer de faire des améliorations. On va réaliser le chiffrage : l'isolation des combles, il y a quelques doubles vitrages à mettre et un chauffage plus performant à installer. L'accès à l'étage sera toujours possible. Vu l'escalier, même si ce n'est pas urgent, on pourra mettre un ascenseur quand on voudra. »

Monsieur Michel AUDINOS : « Des questions ? Des remarques ? On va vous proposer une délibération si vous nous faites confiance. Je veux ajouter quelque chose. Lors de la nouvelle gouvernance, je pensais que huit vice-présidents, cela faisait peut être beaucoup. Mais il fallait représenter tout le territoire et tenir compte de l'historique du syndicat. Et puis, sur ce projet d'importance, le fait de pouvoir s'appuyer sur le ressenti des huit vice-présidents a montré toute la nécessité de cette pluralité. »

**Délibération n° 2** : Acquisition d'un local à Foix.

Monsieur le Président, au vu de la note d'opportunité jointe, propose au comité syndical, selon les conditions suivantes :

L'acquisition d'un bien situé au numéro 14 route de Roquefixade à Foix (09000).

Comprenant :

- Une maison, R+1, d'environ 270 m<sup>2</sup> développés, située sur un parc arboré de 6 200 m<sup>2</sup> entièrement constructible,
- Une dépendance en forme de garage/atelier de 67 m<sup>2</sup>,

Avec un prix de vente au prix de 355 000 Euros TTC et estimé à environ 380 000 Euros TTC avec les frais d'actes et notariés inclus.

**Le Président demande au comité syndical :**

-D'approuver le projet d'acquisition d'un local à Foix, tel que défini ci-dessus,

- De l'autoriser à signer l'acte d'acquisition, documents notariés et tous autres documents s'y rapportant.

**Monsieur le Président met sa proposition au vote.** La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Michel AUDINOS remercie les délégués pour leur confiance. C'est un grand moment.

#### **4 – Prévention des inondations : Etat d'avancement des dossiers en cours**

- **Etat d'avancement du marché SYMAR-VA REG-EDD-2021 relatif à la régularisation des 4 digues classées sur les communes de Mérens-les-Vals, Savignac-les-Ormeaux, Verdun et Pamiers :**

Monsieur Henri BENABENT, 1<sup>er</sup> Vice-Président fait une présentation du sujet. Il rappelle au comité syndical qu'un marché relatif à la régularisation des 4 digues classées sur les communes de Mérens-les-Vals, Savignac-les-Ormeaux, Verdun et Pamiers a été lancé le 27 mars 2021 avec une remise des offres le 18 mai 2021. Le marché a été notifié le 22 juin 2021. Après validation, à l'unanimité des membres présents en conseil syndical du 21 juin 2021, les réunions ont commencé début juillet et le projet a été poursuivi jusqu'à faire un premier COPIL (comité de pilotage) de lancement le 7 septembre 2021. Les travaux ne sont pas encore là. Monsieur Guillaume NUTI est là pour lancer ces travaux sur les digues.

Madame Monique GONZALES part à 19h27.

Monsieur Guillaume NUTI : « Tout a déjà été acté, mais c'est pour donner suite. En ce qui concerne la régularisation des digues, ce sont des études importantes et nous avons besoin d'avoir une topographie fine. La technologie employée : LIDAR est un laser dans un avion qui vient taper le sol pour avoir un maillage très précis du niveau du sol. Ce sont des mailles de 50 cm avec une précision de 5 à 10 cm en altimétrie, donc c'est assez précis. Les relevés n'ont pas pu avoir lieu en juillet à cause de la météo. Ils ont eu lieu en août sur les ouvrages de Verdun, Savignac les Ormeaux et Mérens les Vals. Des sondages mécaniques ont eu lieu en août au pied des ouvrages pour voir ce qui se trouve en-dessous et connaître l'ancrage de ces ouvrages anciens ainsi que la tenue en cas d'évènements climatiques. La présence de la digue de Pamiers, en mauvais état, contraint la gestion du camping qui est dans la zone protégée. Cet ouvrage sera étudié en priorité (objectif de mi-décembre). Pour les autres digues, ce sera plutôt en janvier.

Concernant l'actualité des ruissellements consécutifs aux orages : Il y a eu des dégâts, notamment à Venerque sur une zone d'activité de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain haut-garonnais. La lettre d'information n°4 qui ne va pas tarder à être publiée, traite de ce sujet important pour l'aval du territoire, qui sera exacerbé par le changement climatique.

La Communauté de Communes Pays Foix-Varilhes se lance dans le processus du pluvial urbain. Il ne faut pas s'arrêter sur des inondations historiques de débordements des cours d'eau mais intégrer ces inondations par ruissellement qui, on le sait avec les changements de météo à venir, vont impactés de plus en plus notre territoire.

- **Etat d'avancement du marché d'Etude diagnostic préalable (papi) d'intention.**

Monsieur Henri BENABENT, 1<sup>er</sup> Vice-Président informe le comité syndical qu'une consultation a été lancée le 22 juin 2021 pour une étude de diagnostic préalable à un PAPI d'intention.

Cette étude permettra notamment, au SYMAR Val d'Ariège et à ses partenaires, de disposer d'éléments objectifs permettant d'appréhender au mieux l'opportunité réelle d'un PAPI d'intention sur le bassin de l'Ariège.

Le coût estimatif de l'opération est de 40 000 € HT soit 48 000 € TTC et financé à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50%) et la Région Occitanie (20%).

A l'issue de la consultation, c'est le Bureau d'études SEPIA Conseils qui a été retenu. Il a été missionné pour nous accompagner sur le premier cycle de concertation pour la prévention des inondations courant juin-juillet. Les élus des 7 EPCI ont été rencontrés. On a envoyé des questionnaires et on a eu des retours qui nous permettent d'avoir de la matière. Un rendu aura lieu en juin prochain, avec le dépôt d'un Programme d'Etudes Préalables à un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

La première réunion de lancement a eu lieu le mardi 14 septembre.

Monsieur Denis BELARD part à 19h30.

Monsieur André PECHIN : « Pourquoi un PAPI ? »

Monsieur Guillaume NUTI : « C'est actuellement le seul moyen de mobiliser les subventions du Fonds « Barnier » de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Suite aux premières demandes faites en 2019, l'Etat a jugé que le SYMAR Val d'Ariège n'était pas prêt à avoir une stratégie assez claire. Il faut développer à côté des outils d'alertes de prévention en plus des travaux sur les ouvrages. C'est cette articulation qui jusqu'à présent n'était pas assez aboutie pour que l'on puisse parler d'un PAPI directement. Cela rallonge les délais notamment sur les projets du Gariac à Foix ou sur d'autres endroits où on était prêts. C'est l'Etat qui subventionne avec le fonds Barnier porté par le SYMAR Val d'Ariège. »

## **5 – Décisions du bureau syndical**

- **Liste des délibérations prises par le bureau syndical :**

**Bureau syndical du 13 septembre 2021 :**

- SYM\_2021\_043 : Adhésion 2021 à l'association « Arbres et Paysages d'Autan ».
- SYM\_2021\_044 : Signature de la convention 2020/2021.
- SYM\_2021\_045 : Demande de subvention Région pour l'animation Programme d'études Préalables 2022.
- SYM\_2021\_046 : Acquisition d'un local à Foix.

Monsieur Michel AUDINOS souhaite ajouter un mot par rapport au local : « On va acheter mais il faut se poser la question : Avec quel financement ? On était partis sur 130 000 € - 150 000 € d'autofinancement. On va consulter des banques pour savoir jusqu'où on peut aller pour couvrir l'acquisition et les travaux. Au fur et à mesure de ces informations, on reviendra vers vous et on verra comment mettre en place ce plan de financement. »

## 6 – Questions diverses

Aucune question diverse.

Monsieur Le Président remercie l'ensemble des délégués et les salariés présents et clôture la séance.

**La séance est levée à 20h20.**